

Compte-rendu provisoire Conseil d'établissement du 16 FÉVRIER 2023

Nombre de votants : 18

Quorum atteint

Ouverture de la séance à : 18h12

1. Affaires administratives

1.1. Désignation secrétaire de séance et secrétaire adjoint :

M. Teissonnière se propose pour être secrétaire de séance.

Mme Hughes se propose pour être secrétaire adjointe.

Vote pour à l'unanimité

1.2. Adoption de l'ordre du jour

Vote pour à l'unanimité

1.3. Adoption du PV du CE du 14 novembre 2022

Ajout à la demande des représentants élèves du paragraphe suivant : point 2 sur la pédagogie dans les classes de japonais par rapport à une possibilité d'introduire certains élèves dans les réunions, pour apporter plus de ressentis.

Demandes de modifications du CR du CE du 14/11/22 des représentants du Primaire :

- p.4 (tout en bas) : remplacer "Mme Ducornez ajoute qu'il faudrait même réserver un an avant" par "Mme Ducornez ajoute, que pour certains centres, il est même nécessaire de réserver 1 an à l'avance"
- p.5 (tout en haut) : remplacer "Elle donne pour information le montant sous réserve de l'effort..." par "Mme la Proviseure donne pour information..."
- p.5 : avant la phrase "Après discussions et échanges entre les membres du conseil d'établissement, Mme la Proviseure met au vote dans un...", rajouter : Un représentant des parents d'élèves demande s'il y a une différence pour l'établissement, en termes de coût, entre un local et un résident. Le DAF répond que non, c'est pratiquement identique. "
- Après la phrase suscitée, rajouter : "M. Roussel précise qu'il n'a pas le droit de vote, mais que si c'était le cas, il voterait pour la création d'un support détaché."
- p.8 : remplacer "Mme Ducornez demande s'il est possible de déplacer les classes de Ce2 en haut et de déplacer les salles de langue et d'art au RDC." par "Mme Ducornez demande s'il est possible de déplacer les classes de Ce2 dans les étages supérieurs."

Demande de M. Roussel, p5 : "M. Roussel demande si le projet ADN-AEF entre les lycées du monde peut également reprendre et se fait l'écho du désir exprimé par les parents d'élèves du lycée de Kyoto pour des échanges avec le lycée de Tokyo".

Vote pour à l'unanimité

1.4. IMP 1^{er} degré

3 demi IMP pour les 3 enseignantes Accompagnantes Pédagogiques de Proximité qui assurent depuis cette année une mission d'accompagnement et de formation

M. Gagnaire exprime sa satisfaction à ce sujet et demande si ce principe des IMP pour le 1er degré pourrait s'étendre aux enseignants qui assurent les missions de référents numériques et PEAC.

Mme la Proviseure y est favorable sous réserve que cela soit possible réglementairement.

Pour avis : favorable à l'unanimité

2. Organisation de l'établissement

2.1. Projet de calendrier scolaire 2023-2024

Conformément à la circulaire, ce calendrier doit, en plus du nombre d'heures minimales obligatoires, être équilibré et proposer 36 semaines de cours.

Une version de travail a été proposée. Il est nécessaire de travailler au positionnement de cette 36^{ème} semaine qui ne peut être que sur des vacances. Celles de décembre et d'hiver ne peuvent pas être modifiées en raison du RI de l'établissement. Il serait également souhaitable de positionner un jour férié supplémentaire à travailler :

Proposition du CVCL : début juillet + 08 janvier

Avis et/ou proposition conseil des maîtres : souhaite que le calendrier version de travail reste tel quel, même sans 36^{ème} semaine

Avis et/ou proposition des représentants parents et personnels au conseil d'école : idem que le conseil des maîtres

Avis et/ou proposition des représentants parents, élèves et personnels au CSD : idem que le conseil des maîtres

Mme la proviseure attire l'attention des représentants sur le grand risque de non validation d'un calendrier qui ne respecte pas la circulaire. La direction, en tout état de cause, ne peut que soumettre dans un premier temps au vote un calendrier conforme, tel que les représentants au CVCL l'ont travaillé : calendrier avec, en plus des jours positionnés dans la version de travail, 3 jours travaillés début juillet et un jour férié travaillé le 08 janvier 2024.

M. Gagnaire précise que ce qui importe, c'est le nombre d'heures. Des calendriers avec 6 jours fériés et 35 semaines ont déjà été validés les années précédentes. Il lit la motion adoptée par le conseil des maîtres :

"Le conseil des maîtres du Lycée Français International de Tokyo réuni le 8 février 2023 adopte à l'unanimité la présente motion relative au calendrier scolaire 2023-2024.

Vu l'article R451-10 du Code de l'Éducation qui stipule que le calendrier scolaire des établissements peut être adapté dans la mesure où ladite adaptation n'a pas pour effet de réduire les volumes horaires annuels ;

Vu que le Lycée Français International de Tokyo dispense non pas 24h d'enseignements hebdomadaires, mais 25h30, ayant pour conséquence un volume horaire annuel global équivalent à plus de 2 semaines (12 jours) d'enseignement de plus qu'en France ;

Vu la situation sanitaire et la politique japonaise en la matière depuis le début de la pandémie, le Japon ayant été fermé pendant deux ans, ne permettant pas les déplacements vers ou depuis la France ;

Constatons que le calendrier scolaire proposé par l'administration du Lycée Français International de Tokyo respecte les contraintes fixées par la circulaire 1042 du 18 octobre 2022 de l'AEFE ;

Décidons par conséquent de soumettre ce calendrier scolaire au Conseil d'École et au Conseil d'Établissement.

Décidons de transmettre par voie hiérarchique la présente motion à l'IEN de la zone, au poste diplomatique et à la DEOF de l'Agence pour une prise en compte de nos arguments pour la validation du calendrier proposé par l'administration de notre établissement.

Les enseignants du Lycée Français International de Tokyo 8 février 2022"

M. Bukowiecki ajoute que la circulaire énonce des "recommandations".

M. Consigny demande si le choix du jour férié travaillé, à savoir le 23 février, est pertinent (anniversaire de l'Empereur).
Mme la Proviseure répond que ce choix a été fait en fonction du rythme des élèves.

Vote :

Mme la proviseure soumet au vote la version proposée, issue du travail avec le CVCL, soit avec une 36ème semaine partiellement travaillée début juillet et un jour férié supplémentaire travaillé (le 08 janvier) :

Pour : 6

Contre : 12

Abstention : 0

Mme la proviseure soumet au vote la version dite de travail, non modifiée, avec 35 semaines travaillées et 6 jours fériés:

Pour : 12

Contre : 6

Abstention : 0

Cette version est donc retenue par le conseil d'établissement.

2.2. Structure pédagogique 2023-2024

Mme la proviseure présente la structure pédagogique prévisionnelle

Effectifs attendus : 1540

Maternelle : 8 classes

Élémentaire : 5 classes de CP, 6 classes de CE1, 5 classes de CE2, 5 classes de CM1, 5 classes de CM2

Collège : 5 classes de 6ème, 5 classes de 5ème, 5 classes de 4ème, 4 classes de 3ème

Lycée : 4 classes de 2nde, 4 classes de 1ère, 3 classes de Tle avec un regard attentif porté sur le futur niveau Terminale.

Les représentants du Secondaire ont diverses interrogations :

- quel est le seuil d'ouverture d'une division supplémentaire ? Mme la proviseure explique que cela peut varier en fonction du niveau de classe. En collège, cela peut être au-delà de 30 élèves au mois de juin

- Comment gérer la problématique de recrutement et de répartition des services ? Mme la proviseure explique que c'est une étape normale et habituelle du processus de préparation d'une rentrée scolaire ; , cela reste relativement facile jusqu'à début juillet.
- Pourquoi ne pas publier par anticipation des postes susceptibles d'être vacants ? Mme la proviseure rappelle que, pour cela, le poste doit exister et correspondre à un support budgétaire validé en CA par les administrateurs. Il y a généralement plusieurs vagues de parution de postes, nous sommes encore tôt dans l'année.
- Pourquoi ne pas communiquer sur nos besoins de remplaçants et constituer ainsi un vivier ? En primaire c'est fait, il n'y a pas de problème pour remplacer les enseignants de français.
Pour certaines disciplines en 2ndaire c'est plus facile que dans d'autres, comme en France.

il sera nécessaire de créer un poste en SIA 2nd degré .

Avis du CE pour la création du poste : favorable à l'unanimité

Montée de la 6ème division de CP en CE1 : nécessite le renouvellement du poste de PE pour un an de plus

Avis du CE pour le renouvellement : favorable à l'unanimité

Avis du CE pour la structure pédagogique prévisionnelle : favorable à l'unanimité

2.3. Ouverture SIJ 6^{ème} et parcours des langues

Mme la proviseure présente le travail entrepris cette année. L'objectif est de clarifier et rendre plus lisible notre offre et de fluidifier les parcours. Travail en cours avec les équipes d'anglais et de japonais sur le contenu de l'offre, dans le respect des programmes, les passerelles possibles, les attendus et les critères éventuels de sélection, la continuité du parcours Primaire-Collège.

La proviseure précise que les enseignants de japonais sont en formation pour 3 jours avec Mme HAN, EMCP2 LV, pour travailler les parcours en langue japonaise.

Le passage IPR Anglais pour travailler sur l'anglais 20-22 mars

Sur le primaire : nécessité d'ajustements des heures afin d'être sur une meilleure continuité Primaire-collège pour le parcours Parle comme pour le parcours en SI ; nécessité également d'une simplification de l'offre. Comme pour tout dispositif, des ajustements sont nécessaires et les difficultés organisationnelles et pédagogiques exprimées ont été entendues. Il serait souhaitable de passer à 9h en Si et 4.5h en Parle

Sur le secondaire : ouverture de la SIJ 6^{ème} entraîne de facto la création du japonais comme LV1 ; il s'agit ici de clarifier le positionnement des langues vivantes proposées, d'abord sur le niveau 6ème et 5ème, puis en ajustant avec les montées de cohorte.

Carte des langues Secondaire :

LV1 proposées : anglais ou japonais (japonais en bilangue en 6ème)

LV2 proposées : anglais (obligatoire si japonais LV1), espagnol, allemand ou japonais

LVC lycée : japonais

Parcours renforcés de langues possibles : SIJ, SIA, PARLE anglais, section européenne lycée, japonais langue du pays d'hôte (module intermédiaire et module découverte).

Les représentants du Primaire interviennent et précisent leur point de vue :

“Le dispositif de langues doit être vu sous trois aspects : pédagogique, réglementaire et financier.

Le dispositif proposé ce soir :

⇒ augmente d'1h le temps de langue en MS et diminue d'1h le temps de langue en GS, rééquilibrant ainsi l'offre de langue sur ces deux années. D'un point de vue pédagogique, les collègues travaillant actuellement en maternelle ne voyaient rien à redire aux volumes horaires. Ceux-ci restent identiques, mais mieux équilibrés entre la MS et la GS ;

⇒ diminue de 3h le temps de langues au CP. Nous ne pouvons qu'approuver cette dynamique qui permet de redonner au CP son rôle central et fondamental dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture du français. Dynamique qui témoigne d'un intérêt pour l'aspect pédagogique du dispositif lequel se recentre ainsi sur la maîtrise du français sans pour autant délaisser la politique plurilingue chère à l'AEFE. Cela permet de revenir dans le cadre réglementaire que le dispositif précédent ne respectait pas toujours.

En revanche, nous regrettons profondément la frilosité du projet d'aménagement du dispositif de langue en CE1, CE2, CM1 et CM2. Ces aménagements devraient avoir pour objectif de viser une meilleure adéquation de l'offre pédagogique aux missions premières de l'École : la préparation et l'obtention du baccalauréat français ainsi que la formation des futurs citoyens. Le contexte d'une école française à l'étranger appelle nécessairement une offre de langues plus large qu'en France. Nous ne remettons pas cela en question. Cependant, cette offre doit demeurer circonscrite et ne pas venir grever la raison d'être de l'école (aujourd'hui, l'offre est trop large et laisse croire en une école à la carte). Il était un temps, pas si lointain, où le F de AEFE avait encore du sens et du poids dans les discussions. Il tend à ne rester plus qu'un vague souvenir dans les mémoires de certains d'entre nous.

Compte tenu de la baisse du niveau de français constatée par les enseignants du primaire et du secondaire, nous attendions un sursaut de la part des différents acteurs de l'école. Nous attendions également un sursaut par rapport à la santé financière de ce bel établissement. L'augmentation significative des frais de scolarité n'est-elle pas le signal que nous vivons au-dessus de nos moyens ? Le réveil brutal de ce doux rêve où tout est possible au moindre coût devrait conduire à des ajustements structurels plutôt qu'au colmatage d'un dispositif de langue qui ne sera mieux pour personne - enfants, élèves, enseignants, parents.

Parents, essayez de comprendre qu'en s'accrochant à ce système, nous risquons un péril financier. Ce dispositif est coûteux, il a nécessité de nombreuses embauches et une extension des locaux. Comment imaginer que les frais de scolarité n'exploseront pas ?

Administration, nous vous sentons pusillanimes pour garantir la santé financière du Lycée. Les décisions sont difficiles à prendre dans un moment où nombre de contraintes se présentent à vous en même temps.

⇒ Nous avons le sentiment d'aller droit dans le mur. Collectivement, il nous faut retrouver raison. Quand on est en difficulté financière, la meilleure stratégie est de se recentrer sur son activité première : une école française.

L'idée de conserver le dispositif actuel apparaît à nos yeux comme la résultante d'un compromis entre parents d'élèves et administration pour mieux faire passer l'augmentation des frais de scolarité. Malheureusement, dans cette optique, le pédagogique en pâtira et, plus que tout, vos enfants - nos élèves - en pâtiront.

Nous nous interrogeons beaucoup sur l'élaboration de ce dispositif de langues.

- Qui est responsable de ce dispositif ?
- Qui a validé sa mise en œuvre et pourquoi ?
- Comment se fait-il que, malgré les alertes passées des enseignants, ce dispositif ait vu le jour ?
- Comment se fait-il que l'on découvre seulement maintenant que ce dispositif n'est pas viable financièrement ?
- Au final, qui est responsable de la situation actuelle ?

➤ N'y a-t-il pas eu dysfonctionnement dans la chaîne de validation ?

Bref. Des erreurs ont été commises. Ce serait tout à l'honneur des différents acteurs de les reconnaître et de travailler collectivement pour y remédier. C'est d'ailleurs un processus normal de travail.

Alors, le dispositif proposé ce soir est-il viable ?

1. Pédagogiquement, nous émettons de sérieuses réserves :

⇒ un emploi du temps de collégien inadapté au rythme et au travail dans le primaire. Le rythme induit par cet emploi du temps impacte les élèves en standard ;

⇒ un impact sur la cohésion de classe, fondamentale à construire au primaire pour offrir un environnement stable et rassurant de travail ;

⇒ le non questionnement sur l'apport cognitif pour les élèves ;

⇒ des élèves ne sont pas à leur place, le non-suivi des avis des enseignants interrogent : des élèves avec avis défavorable se retrouvent en SIJ et SIA en septembre 2023 ; des élèves en PARLE sont aussi en suivi FLSCO. Se pose le problème des critères d'admission et de sortie de ces sections pour le bien de ces enfants qui se retrouvent en grandes difficultés, avec aucune langue stable ;

⇒ des enseignants ont proposé un retour au système antérieur en gardant la SIA et le fonctionnement EMILE couplé au système de parcours progressifs P1/P2/P3/P4 (4 x 45 minutes) qui répondait très bien aux besoins des japonophones pour le japonais ou anglophones pour l'anglais (tout en respectant les programmes de l'éducation nationale) dont les contenus avaient été élaborés par une coordinatrice en appui des programmes et des compétences. Le P1 pourrait s'appeler SIJ puisque plus de 3h ;

⇒ ce dispositif expérimental mis en place à la sortie de la pandémie qui a exacerbé des problèmes de langue des élèves à tous les niveaux interroge d'un point de vue pédagogique. La priorité n'est clairement pas donnée au français.

2. Financièrement, nous avons des doutes.

Des projections ont-elles été faites ? Les aménagements proposent une réduction d'heures au CP, une réduction de 15 minutes du PARLE et de 1h des SI du CE1 au CM2, ainsi que des frais de scolarité plus élevés pour le PARLE. Cela répond-il aux difficultés financières ? Associés à l'augmentation générale des frais de scolarité, le Lycée est-il sorti d'affaires ? La hausse à venir des prix de l'énergie est-elle prise en compte ? Cette solution n'est-elle pas une vision à court terme ? C'est-à-dire qu'elle permettrait, dans le meilleur des cas, de retrouver un équilibre pour les 1 ou 2 années à venir. Ensuite, ne risque-t-on pas de s'apercevoir que le dispositif n'est toujours pas viable ? La question de CDI supplémentaires viendra alors probablement compliquer davantage l'équation à résoudre.

La conjugaison des trois aspects (pédagogique, réglementaire et financier) avec l'actualité financière de l'établissement devrait commander des modifications en profondeur.

Nous déplorons que ce ne soit pas le cas, espérons que le projet présenté aujourd'hui ne sera pas gravé dans le marbre, et demandons une sorte de clause de revoyure dès la rentrée prochaine, demandons la présence d'une coordination, demandons de revoir et clarifier les critères de sélection et de sorties de ces sections."

Les représentants des parents interviennent :

Ils demandent pourquoi on prévoit une ouverture progressive de la SIJ au collège? Mme la proviseure explique que la mise en place est très complexe, une ouverture sur tous les niveaux nécessiterait une augmentation des besoins humains.

Quelle est la place du latin qui est obligatoire en 5ème mais qui est pourtant une option? Mme la proviseure rappelle que c'est bien une option. Un enseignement pratique pluridisciplinaire (EPI) Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) a été validé lors d'un CE précédent, avec le latin obligatoire au sein de cet EPI, pour les classes de 5ème

Que se passera-t-il pour un élève SIA 6ème japonophone ? Le module complémentaire japonais proposé sera-t-il adapté ?

Même question pour les PARLE anglais JLM ? Bilangue + parcours renforcé ? Attention aux nombres d'heures pour les élèves.

Il faudrait éclaircir la politique de l'établissement en matière de langues.

Mme la Proviseure précise qu'elle ne rentrera pas dans les considérations financières avant le CA.

Toutes ces remarques sont entendues, le dispositif est réévalué en permanence mais il faut lui laisser du temps. Il s'agit de clarifier et simplifier nos parcours, le statu quo n'est pas satisfaisant

Toute politique a un coût, il faut juste déterminer si c'est un investissement ou si c'est à fonds perdus. Une option quand elle est ouverte n'est pas forcément "rentable" la 1ère année.

Avoir des SI fait partie de l'ADN de l'établissement.

L'établissement s'efforce de proposer des parcours cohérents qui répondent à la demande en respectant les critères de l'homologation. Mais il n'est pas question de répondre à toutes les situations individuelles.

Les représentants du Secondaire précisent que le lycée accueille de plus en plus d'élèves franco japonais, qui ont des difficultés à maîtriser le français comme langue de scolarisation.

Le total hebdomadaire de 9h est important par rapport à d'autres établissements français de la zone.

Les représentants du primaire regrettent qu'en primaire, il n'y ait pas de coordinateur et qu'il n'y ait pas eu une montée progressive comme en secondaire.

Les représentants parents soulignent que les parents ont ressenti dès la réunion de rentrée le manque de coordination entre enseignants de français et de langue. Il y a une vraie nécessité de guidage et de correspondance des parcours primaire/secondaire.

Les parents ont l'impression qu'une seule orientation est prise : réduire les horaires de langues. En quoi la réduction des heures de langue pour certains élèves apporterait une solution ?

M. Consigny rappelle qu'il est nécessaire de veiller à l'attractivité de notre établissement dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Quels indicateurs pour faire ces ajustements sont utilisés ?

M. Gagnaire : sommes-nous uniquement une école de langues ? Pensons aux autres élèves qui ont plus de difficultés. Faites confiance aux enseignants quand ils évoquent leurs inquiétudes sur le niveau de français.

M. Brancourt : est ce qu'il y a un indicateur objectif de cette baisse ?

Mme Hugues : Est-ce vraiment ces classes SI qui font baisser le niveau de français ? En quoi offrir un enseignement renforcé à ces élèves pénalise les autres dans leur maîtrise de français ?

M. Gagnaire : cela a un impact sur la cohésion de classe

Mme la Proviseure : cet ajustement horaire n'est pas la seule solution, la coordination et la cohérence primaire/secondaire sont également des éléments importants. C'est un dispositif en construction. Nous devons appliquer la politique de l'AEFE qui promeut la langue française, les valeurs de l'école française ET le plurilinguisme. Ce débat ne doit pas dresser entre eux les membres de la communauté éducative.

M. Aime : l'entrée en SI peut se faire plus tard dans le parcours de l'élève

Mme Akahori : le problème de la sélection est fondamental.

Mme Hughes : l'accompagnement des familles également.

Mme Cosmao : quels choix seront à faire pour la réinscription ? Ceux concernant les parcours de langues, inscription en SI, ne seront demandés qu'en avril-mai.

Pour avis sur la carte des langues : contre 0, abstention 12, pour 6

2.4. Dates oral DNB 3^{ème}

Proposition de dates pour les oraux du DNB (validées par le conseil du second degré) : 31 mai, 01 juin et 02 juin

Vote favorable à l'unanimité

+ Date CFG :

- écrits français /mathématiques : 8 juin
- oral : 22 juin

2.5. Voyages

Cf annexe. Pour le voyage des 3èmes, sous réserve que le budget soit au maximum à 50000 yens par famille. Dernière estimation : 43 000 yens.

Avis du CE : favorable à l'unanimité

3. Questions diverses

Les réponses sont amenées par écrit

Questions des représentants élèves :

1. La possibilité d'ouvrir une quatrième classe sur le niveau Terminale l'an prochain.

Cf Point sur la structure pédagogique. Niveau sous surveillance en terme d'effectif.

2. La création d'un "Foyer des lycéens" sur une des salles libérées dans le bâtiment A par la création de l'Annexe.

Salles nécessaires pour les cours et trop petites pour être un foyer. Le hall du gymnase, vaste espace, doit devenir un vrai foyer des élèves.

Questions des représentants parents :

Communication

Vu le caractère international du Lycée, serait-il possible de s'assurer que les communications urgentes (retard de bus, absence de professeur, etc.) soient faites dès le début en anglais ou japonais en plus du français ? Cela permettra aux familles d'être informées plus vite et de pouvoir réagir.

C'est fait systématiquement en français et japonais par la secrétaire du primaire pour les informations sur les

absences et remplacements des enseignants, les cas de maladies infectieuses, les événements de l'école... Si besoin, la secrétaire peut répondre ponctuellement en anglais.

Pour les transports, l'information "... minutes de retard" est diffusée en temps réel via Twitter, relayée sur le site Internet.

Pour les informations autres, la traduction en japonais peut effectivement venir ultérieurement (nécessité d'avoir un personnel traducteur disponible).

Vols Depuis le début de l'année, des vols ont été reportés. Serait-il possible de connaître la nature des sanctions qui ont été prises en vue de prévenir des récurrences ?

Les auteurs de vol ont tous été sanctionnés (et non punis), y compris pour des élèves de Primaire. Les sanctions, qui sont nécessairement individuelles et proportionnelles, ont été différenciées mais elles ont toutes été de l'ordre de l'exclusion temporaire de l'établissement.

Également, une information a-t-elle été faite à tous les élèves sur la gravité de tels actes et les conséquences au sein de l'école et à l'extérieur, pour l'(les) élève(s) fautif(s) et les familles ?

Une information a bien été faite et de nombreux échanges ont eu lieu avec les familles concernées. Des excuses écrites ont également été faites aux victimes.

Ecole inclusive

- Serait-il possible de recruter un enseignant référent école inclusive qui aurait pour mission, aussi bien au primaire qu'au secondaire, de :
 - accueillir puis accompagner les familles, notamment dans leurs démarches administratives ; participer à des cafés-rencontres avec les parents, organiser des conférences de sensibilisation ...
 - venir en aide aux enseignants (conseils, formations ..), co-rédaction des GEVA-SCO/PPS/PAP...),
 - faire des observations dans les classes, accompagner ces élèves (en classe et en dehors si besoin), observer/écouter pour anticiper des diagnostics, assurer le suivi des élèves (maternelle/CP puis CM2/6ème),
 - accompagner et former les AESH,
 - se mettre en relation avec les thérapeutes intervenant auprès des enfants à besoins éducatifs particuliers,,
 - animer les réunions d'équipes éducatives et d'ESS, veiller au respect des aménagements validés...
- Serait-il possible de créer une commission École Inclusive ou comité de pilotage école inclusive intercatégoriel (primaire, secondaire, parents, AESH, administration) ?

Le lycée dispose d'une coordonnatrice qui fait le lien avec les familles et les professeurs pour le secondaire ; pour le Primaire, M. Teissonnière assure ce lien de coordination..

Un enseignant-référent peut être en effet un acteur très pertinent et intéressant mais un recrutement de ce type a un coût qui doit être évalué, dans un contexte d'arbitrage financier nécessaire.

Une commission "école inclusive" peut être étudiée : il est nécessaire de réfléchir en amont à sa composition, ses missions, sa pertinence dans le contexte local.

Nouveaux parcours de langues

- Quel est le volume horaire prévu en bilangue en anglais et en japonais ? en langue du pays hôte ? en LV2 (japonais et autres langues) ?
- Un élève SIA & JLM ou de PARLE Anglais & JLM en CM2 pourra-t-il avoir du japonais "JLM" en 6e ? Même question pour les élèves JLM du parcours standard ?
- Pouvez-vous établir pour chaque parcours du primaire la ou les suites logiques en 6e en terme de choix de parcours ?
- CM2 SIA et SIJ vers SIA et SIJ

- CM2 PARLE Anglais vers PARLE Anglais (parcours renforcé en anglais) puis section euro en 5e ?
- CM2 PARLE Japonais -> LV1 Japonais et LV2 anglais en 6e
- CM2 standard JLM -> section générale et quel groupe de japonais ?
- CM2 standard JLE -> section générale avec en option japonais langue du pays hôte en 6e

Cf point 2.3 de l'ordre du jour - travail en cours dans les équipes de langue

Questions des représentants ATOS :

Propositions d'amélioration du service de la vie scolaire au primaire

Depuis le début de l'année scolaire 2022 - 2023, la vie scolaire primaire a adopté un nouveau fonctionnement permettant à chaque assistant d'éducation de l'établissement de devenir polyvalent, ce qui est un atout pour le lycée et pour ces personnels (diversité des tâches à accomplir).

Cependant, nous arrivons bientôt au 2/3 de l'année scolaire et il subsiste toujours de nombreuses petites erreurs au sein de ce service. Nous citerons pêle-mêle : le mauvais suivi des e-mails des parents (certains écrits restent près d'un mois sans réponse), des erreurs sur des retours d'absence ou de maladie, le manque d'encadrement pendant les récréations et des lacunes dans la prise en charge de besoins particuliers divers (faute de connaissances approfondies des élèves), etc. L'ensemble de ces petits dysfonctionnements tendent à renvoyer une image détériorée du service offert par l'établissement à la communauté scolaire et éducative du LFI Tokyo.

Pour tenter d'améliorer le fonctionnement de ce service, nous souhaiterions proposer aux membres du conseil d'établissement quelques ajustements, tels que : rédiger et mettre en place une liste de tâches à effectuer et définir clairement les rôles de l'assistant d'éducation lorsqu'il est en fonction au primaire (sous la forme d'une lettre de mission spécifique par exemple).

Également, ne serait-il pas opportun et judicieux pour la continuité du service, de réorganiser celui-ci par période (entre deux petites vacances par exemple) et non par jour comme c'est le cas actuellement. Cela permettrait à la fois d'appréhender au mieux cette fonction dans sa globalité et d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du travail, d'accentuer le suivi des élèves (meilleure connaissance des familles / PAI / allergie cantine etc.), mais aussi de valoriser la personne en charge en lui permettant de s'investir pleinement à la mise en place de projets spécifiques à court et moyen terme (organisation de la course de Noël / Carnaval / Halloween / Nuit de la Lecture...).

Que pensez-vous de ces idées?

Merci d'avoir pris le temps de réfléchir aux quelques lignes ci-dessus.

La surveillance pendant les récréations ne fait pas partie des missions d'un AED en primaire (enseignants ou surveillants de cantine/garderie)

Les dysfonctionnements décrits ne sont pas relevés par les AED concernés ni par leur employeur ; plusieurs réunions de service ont eu lieu depuis le début de l'année et sont encore à venir. Des ajustements ont été faits ; les missions et tâches de chacun sont très clairement et précisément définies et connues par les AED.

Questions des représentants enseignants 1^{er} degré :

Dispositif de langues au primaire

1. Un dispositif de langues coûteux dont la portée pédagogique interroge, une explosion des classes de langues, des dépenses de masse salariale en hausse, qu'attendons-nous pour réduire la voilure ? Que notre école s'écroule ?

Réduction de 30 minutes en SI CM1 et CM2 à la fin du 1er trimestre 22/23

Une réduction prévue entre 35 et 40h environ de besoins horaires en langue pour la rentrée prochaine.

2. Les enseignants en première ligne pour donner du sens à un dispositif bancal, un écueil financier prévisible, les effectifs de nos écoliers fluctuent plus que jamais au gré de l'économie surtout après la pandémie et le conflit russo-ukrainien dont l'impact se mesurera en années, n'est il pas temps de faire montre d'une prudence financière en adoptant des mesures rationnelles qui n'étouffent pas les familles, préservent les équipes pédagogiques et la qualité de notre enseignement ?

Mme la proviseure considère que ceci est une question théorique qui n'appelle ni remarque ni réponse.

3. Pouvons-nous avoir un comparatif de la masse salariale des professeurs de langues pour l'année 2021/22 et pour l'année 2022/23 ?

L'année budgétaire 2022-2023 est encore en cours : le bilan financier ne s'établit qu'en fin d'exercice budgétaire et sera d'abord communiqué aux administrateurs.

4. Combien coûte un élève en SIA/SIJ rapporté à la masse salariale selon les niveaux ? Le même rapport pour un élève en parle et pour un élève en parcours standard ? Par exemple : 9 élèves 1 dans certains cas pour un professeur de SIA/SIJ, est-ce rentable ? Un enseignant de français a un nombre d'élèves bien supérieur.

Un enseignant de français CE1 à CM2 a également entre 5 et 11 élèves non SI ou non Parle, entre 13 et 15 quand on additionne les élèves en parcours Parle et Standard.

Pour répondre à cette question, il est nécessaire que l'exercice soit clôturé.

5. Quelle sera la jauge pour ouvrir une SIA et SIJ en 2023/24 afin que cela soit rentable ?

Lorsque l'on ouvre un dispositif, on attend d'avoir un certain recul pour décider de la pérennité ou non du dispositif : on ajuste si nécessaire, et on fait ensuite un bilan. Il serait prématuré de décider aujourd'hui de l'arrêt d'un dispositif ouvert en septembre.

6. Année après année, une coordination de langues est réclamée pour assurer une cohérence des parcours de langues entre le primaire et le secondaire, un accompagnement des équipes, une réflexion sur les contenus et leur évolution..., qu'avons-nous gagné à faire cette économie ?

Pas de volontaire dans les équipes du 1er degré ; 5 coordonnateurs de LV sur le secondaire (1 pour l'espagnol et l'allemand, 1 pour l'anglais, 1 pour le japonais, 1 pour la SIA et 1 pour la SIJ).

7. Pourquoi le Lfit n'a-t-il pas reçu d'aide (je pense notamment à des moyens humains temporairement déployés dans la zone) comme cela était recommandé dans la note de service pour la mise en place des parcours PARLE) des établissements qui s'étaient déjà lancés dans l'aventure, des retours d'expérience, des formations idoines pour le personnel pendant la période de conception du projet ?

Mme la Proviseure n'a pas connaissance des éléments historiques qui ont présidé à la construction il y a plusieurs années des parcours.

8. Quel est le coût de la SIJ ? de la SIA ? du PARLE Anglais ? du PARLE japonais ? Quelles sont les recettes réalisées pour chacun de ses parcours ? Combien d'élèves faudrait-il dans chacun de ses parcours pour qu'ils soient au moins à l'équilibre financièrement ?

Cf réponse à la question 3 : les recettes et coûts prévisionnels seront présentés d'abord aux administrateurs, à l'occasion du budget ; les coûts et recettes actuels seront présentés aux administrateurs lors du COFI.

9. Lors du précédent CE, Mme la Proviseure a annoncé une masse salariale de plus de 20 millions de yens pour le nouveau dispositif de langues au primaire. Le coût du fonctionnement des salles spécifiques n'avait pas été précisé car intégré au fonctionnement global de l'établissement. Je ne comprends pas pourquoi une projection du coût global n'a pas été faite au moment du budget prévisionnel de ce nouveau dispositif. Ce genre de gestion ne risque-t-elle pas de limiter la visibilité financière de l'établissement ? De la même manière que, c'était l'année dernière je crois, il n'a pas été possible de donner un coût des outils numériques (achat, maintenance, renouvellement...). On dirait que l'établissement dépense à l'aveugle. Connaître ces coûts ne permettrait-il pas de pouvoir mieux gérer le budget et de pouvoir cibler où faire des économies ?

Un budget est une prévision qui se doit d'être honnête et sincère, mais également prudente. Pour élaborer un budget, on fait des prévisions de recettes et des prévisions de dépenses. D'un exercice budgétaire à l'autre, certaines dépenses ou recettes sont estimables et estimées de manière très précise car elles sont fixes ; dans certains cas, elles sont nouvelles et il faut plusieurs années de fonctionnement pour avoir une projection et une prévision assurées. L'ouverture d'un bâtiment entre par exemple dans ce cas de figure car il est nécessaire d'avoir un recul d'au moins un an de fonctionnement réel. D'autre part, certaines prévisions peuvent être totalement revues à la suite d'événements imprévus et imprévisibles (exemple du Covid en 2020)

Cependant, Mme la proviseure rappelle que le budget tel qu'il est présenté chaque année est soumis à des autorités de contrôle qui sont habilitées à valider l'exercice budgétaire présenté, c e qui a toujours été le cas. La question telle qu'elle est posée ici est particulièrement grave : la direction est-elle accusée d'incompétence budgétaire?

10. Pour rappel, le ratio prudentiel préconisé par l'AEFE est que la masse salariale ne représente pas plus de 70% des droits de scolarité. Les années précédentes, nous étions autour de 65%. Avec la création de la SI et du PARLE en primaire (nombreux recrutements de professeurs de langue) la situation salariale de l'établissement est-elle toujours conforme à cette recommandation pour l'année 2022-2023 ? Quel est le % actuel ?

Le % actuel est de 62%

FLSCO

Je souhaite que la salle de classe de l'annexe prévue à l'origine puisse être basculée pour la rentrée prochaine en salle dédiée au FLSCO. En effet, la salle originellement prévue sur les plans de l'annexe ayant « disparu au profit d'un local technique », les élèves de Flsco se sont retrouvés à devoir faire des allers-retours quotidiens entre l'annexe et le bâtiment principal en début d'année scolaire, ce qui a posé différents problèmes dont une grosse perte de temps sur les cours. Après discussion avec la direction, la salle de thé a été aménagée en salle de classe et les cours de FLSCO y ont lieu depuis début décembre. C'est une solution qui a été opportune, mais qui, je l'espère, n'est que temporaire car bien que très agréable, cette salle présente des inconvénients pour donner des cours de français. Par exemple, il n'est pas possible de faire des affichages permanents. Nous savons déjà qu'à la rentrée scolaire, il y aura des élèves concernés par les cours de FLSCO à l'annexe puisqu'il y a une classe de CE1 et CE2 débutants cette année. Nous pouvons aussi envisager que d'autres élèves de CE et CM bénéficieront de ces cours. Il est important qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions.

Cette demande sera étudiée en termes de faisabilité pour la rentrée prochaine.

Annexe

. Accès pendant les petites vacances de l'Annexe : nous réitérons notre demande d'ouverture de l'Annexe au même titre que sur le site principal. Il suffit de débloquent l'alarme à 9h et de la remettre à 16h. Pas de coût pour l'établissement.

L'absence d'un personnel ne permet pas le contrôle des entrées et des sorties, ce qui pourtant doit être fait pour des raisons de sécurité.

2. Dans la mesure où il semble qu'il y aurait plusieurs personnels de permanence sur le site principal, pourrait-on envisager que l'un d'eux assure sa mission à l'Annexe, permettant ainsi son ouverture ? Ou de prévoir une alternance à chaque période de vacances ?

Cela n'est pas possible, les personnels de permanence ont des bureaux attitrés dans lesquels ils exercent leur activité ; une présence physique d'un personnel ne garantit pas non plus qu'il puisse y avoir un accès de tous à l'établissement : il faut qu'il y ait la présence d'un personnel dont la mission soit une mission d'accueil ou de gardiennage, ou de fermeture complète de l'établissement.

Suivi du précédent CE 1. Concernant le PPMS, nous avons demandé qu'une journée banalisée soit consacrée à un exercice avec les personnels (rations, évacuations...). Mme la Proviseure avait signifié son intérêt d'une telle journée. Où en est-on ?

L'exercice doit être travaillé en amont par la CHS (prévue en mars) ; banalisation complète d'une journée pour un exercice paraît très long. Une première simulation de situation de crise va être faite pour la cellule de crise (vendredi 17 mars après-midi).

2. Où en est-on de l'intégration du risque volcanique dans le PPMS ?

Le PPMS est annuel : cela ne pourra être intégré qu'au PPMS de l'an prochain.

3. Où en est-on des devis pour l'insonorisation des salles de restauration de l'annexe ?

Un devis a été reçu et il est en cours de négociation car très élevé.

Autres

En 2032, dans 9 ans, le bâtiment B devra être détruit pour être reconstruit. Avec le déficit actuel, que prévoit de mettre en œuvre la direction pour pouvoir supporter les coûts des travaux et du relogement des élèves ?

La destruction n'est pas prévue en 2032 mais plutôt à la fin des années 2030. L'année 2032 est l'année où l'établissement aura terminé de rembourser le prêt immobilier pour le projet Takinogawa. Il faudra que l'établissement retrouve désormais un équilibre budgétaire et reconstitue progressivement ses réserves en ayant des excédents tous les ans.

Questions des représentants enseignants Secondaire

1. sur les voyages en sciences : trois projets de voyage, dont un avec nuitée, sont susceptibles d'avoir lieu cette année. Chacun d'eux a fait l'objet d'un repérage nécessitant transport et/ou location de véhicule. Ces repérages permettent de valider les activités prévues avec les élèves, voire de réfléchir à de nouvelles sorties scolaires. Les coûts par professeur sont élevés et constituent un frein à cette entreprise.

1.1. Ces dépenses étant destinées à des projets pédagogiques, ne serait-il pas légitime qu'elles soient remboursées ?

1.2. Pourrait-on intégrer le coût des repérages aux dépenses globales du voyage scolaire, au moins en partie ?

Cela serait automatiquement répercuté aux familles sur le prix du voyage ; d'autre part, tout devrait être prévu et justifié. Cela paraît complexe.

2. Est-il possible de nous garantir que les **classes seront à nouveau dédoublées en technologie** et que la situation actuelle n'est que provisoire ?

Les dédoublements doivent répondre à une nécessité pédagogique, en fonction du nombre d'élèves, et des services des enseignants ; ils seront donc étudiés avec chaque équipe pédagogique, dont celle de technologie.

3. Structure pédagogique :

3.1. Sur la structure pédagogique en mathématiques pour l'an prochain : serait-il possible d'avoir davantage d'informations sur le maintien ou non des dédoublements ?

Il ne s'agit pas ici de structure pédagogique mais d'organisation des enseignements et des dispositifs proposés. Il y a la question des effectifs, les horaires réglementaires, la construction des emplois du temps. Tout cela sera discuté en conseil d'enseignement, comme chaque année.

3.2. Quelle est la règle pour les ouvertures de classe ? Y-a-t-il un nombre maximum d'élèves en classe entière ? Est-ce le seul critère ? Tenons nous compte de la particularité d'être un établissement à l'étranger et non en France (droit local, école internationale, public allophones...)

Le nombre d'élèves par classe, la disponibilité des salles, le coût généré et les services des professeurs sont les critères essentiels. Pour comparaison, en France, les classes de lycée général sont en général calibrées à 36 élèves par les rectorats : il y a donc bien une vraie spécificité des EFE.

Un conseil pédagogique est-il prévu prochainement ? Comment sera, concrètement, organisée l'année prochaine avec l'ajout d'heures de soutien en français / maths en 6ème ? Cela aura-t-il un impact concernant les services ? Y aura-t-il une concertation avec les équipes à ce sujet ?

Enfin, qu'en est-il de la réflexion sur le FLESCO dans l'établissement ?

Merci à vous.

Il est pour l'instant envisagé un créneau commun (1h) sur l'ensemble des classes de 6e, avec la mobilisation de professeurs de français et de mathématiques + professeurs des écoles si cela est possible. Les élèves seront répartis selon la discipline et leur besoin.

La concertation des équipes pédagogiques viendra dans les mois à venir avec le cadrage national de ce dispositif. Les équipes peuvent bien sûr y réfléchir en amont et nous pouvons l'aborder en Conseil pédagogique (qui aura lieu après les conseils du 2ème trimestre)

FLESCO : nous envisageons de dédier 2h de plus au dispositif (6h→8h). Les pistes d'évolution abordées lors de la réunion d'octobre concernaient l'intensification de la prise en charge en début d'année, renforcer le lien équipe flesco/équipe pédagogique.

4. Concernant la **réforme liée aux mathématiques**, notamment en classe de 6e : La réforme n'est pas actée, cependant sur le site de l'éducation nationale ces changements pourraient grandement influencer le recrutement de nouveaux personnels

(<https://www.education.gouv.fr/college-ce-qui-change-pour-les-eleves-de-6e-la-rentree-2023-344017>)

Telles qu'énoncées actuellement, les mesures ne suggèrent pas de création de postes.

4.1. Par rapport aux mathématiques et au Français, comment va être organisée l'heure de "soutien ou approfondissement à dispenser à chaque élève" à partager avec le français ?

cf. q3-2

4.2. En sixième "devoir fait" va être rendu obligatoire, qui va s'en charger ? ouvert aux profs ? quelle rémunération ?

Plusieurs possibilités sont envisageables : dans les services, par des professeurs, des PE, des AED. En attente également des textes officiels.

4.3. Savons-nous comment les professeurs du primaires sont censés " intervenir en classe de 6e pour favoriser la transition entre l'école et le collège et soutenir l'apprentissage des savoirs fondamentaux"?

Rép : en attente de la publication des textes officiels et des directives.

5. Formations internes:

5.1 Concrètement, quand les formations internes vont-elles reprendre? (=date précise).

Formation aux premiers secours : date (sous réserve de confirmation) : 19 juin

Formation en japonais : en recherche d'un formateur

Autres formations individuelles : certaines ont déjà eu lieu, d'autres sont en attente du retour des personnels demandeurs.

Du 15 au 17 février : formation d'établissement des professeurs de japonais

En avril : formations d'établissement prévues à destination des équipes de Sciences Physiques, ainsi que sur le développement durable (public multicatégoriel).

Pour rappel : les demandes de formations individuelles pour 2023-2024 doivent toutes passer par la plateforme Atena (avant le 15 mars).

et 5.2 Ne serait-il pas pertinent de s'assurer qu'une majorité de personnels puissent communiquer en anglais et en japonais en cas de catastrophe naturelle ? Ne serait-il pas possible que le CE vote *sur un tel plan de formation interne* ?

En aucun cas, dans une communication de crise, l'ensemble des personnels communique avec les autorités. Seuls certains membres de la cellule de crise sont habilités à le faire (cf PPMS). Des personnels sont habilités à être les interlocuteurs en japonais des autorités.

6. Nouveaux contrats:

6.1. Comment éviter des remplacements compliqués si dans les nouveaux contrats, la mention 40h apparaît, et que trois semaines sont nécessaires à un changement de visa ?

Les remplacements sont compliqués essentiellement en raison de la présence ou non à Tokyo de personnels qualifiés. Pour certaines disciplines, nous avons de nombreux CV en réserve de personnels immédiatement mobilisables et compétents. Pour d'autres disciplines, c'est plus compliqué. I

6.2. En conséquence, comment éviter les remplacements en interne par des collègues dont les EDT deviennent surchargés ?

Cela n'est pas une obligation, nous demandons des volontaires, les remplacements ne sont jamais imposés.

6.3. Pourquoi ces nouveaux contrats ont-ils été rédigés? Quelle est la "plus-value" comparativement à la situation antérieure?

Question à laquelle il a déjà été répondu.

7. La mise en place et l'organisation des **certifications en langues** pourrait-elle faire l'objet d'une IMP (ou d'une décharge avec un créneau à l'année) ?

Cela ne relève pas d'une mission définie par l'établissement et n'est pas un attendu de l'éducation nationale. Cela pourrait être étudiée dans le cadre du périscolaire.

8. Lorsque des **élèves de l'école commettent des manquements graves au règlement intérieur**, serait-il possible d'informer l'ensemble des professeurs, et notamment les professeurs principaux, (en charge des élèves - dont des fratries - au quotidien) : de la nature des manquements, des niveaux concernés et du nombre d'élèves impliqués ; des procédures (enquête interne, police, convocation des parents, conseil de discipline...) en cours ; des sanctions prises ?

Les professeurs concernés sont systématiquement informés lorsqu'une sanction disciplinaire est prise ; les détails des procédures ne sont pas systématiquement communiqués pour des raisons de confidentialité demandée dans certains cas.

Mme la Proviseure tient à souligner qu'il est du devoir de tout adulte qui a connaissance d'informations graves, préoccupantes ou délictuelles d'en informer la direction afin que des suites puissent être données.

9. Pourrait-on mettre en place un temps de dialogue et d'échange avec l'ensemble des personnels concernés, direction, enseignants et vie scolaire ?

Question à préciser. Sur quel temps, pour quels thèmes? On pourra y revenir en conseil pédagogique.

10. D'après le dernier CR du CE, l'augmentation de la charge salariale liée à l'ouverture des SI contribue au déficit de l'établissement, hors, d'après la direction elle-même (CR de l'assemblée des conseillers du 3 février 2022), la "**tarification spéciale des SI** couvre donc les coûts des surfaces de salle ainsi que la masse salariale". La direction peut-elle fournir un découpage des recettes et dépenses en séparant primaire, secondaire, masse salariale et surface des bâtiments? La direction peut-elle expliquer ces contradictions entre les deux CR?

Les recettes dépendent des effectifs.

Le budget de l'établissement n'est pas établi entre d'un côté le Primaire et de l'autre le Secondaire, ce n'est pas une division budgétaire pertinente au niveau des dépenses. Il sera possible d'établir le coût fonctionnel de l'Annexe en tant que bâtiment mais cela ne sera fait que sur le COFI.

11. Le déficit est de 170 millions d'après le dernier du CA. Quelle est la **part du déficit**, en pourcentage, par rapport aux recettes totales?

Le chiffre annoncé lors du précédent CA était une projection sur la base du réalisé au 31 août. Cette projection est évolutive jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Le chiffre réel pourra être communiqué une fois le compte financier réalisé.

12. Un travail de réflexion est mené concernant les **différents parcours de langues** et le CE sera amené à se prononcer. Différentes possibilités seront envisagées/présentées. Dans le cas où l'une d'elle a pour conséquence la constitution de "groupes classe" (= élèves par classe en cours de langue; les natifs et débutants sont donc mélangés), la direction pourrait-elle le dire explicitement afin que les membres du CE se prononcent en connaissance de cause?

Cf question 2.3

13. Communication

13.1 Est-il possible de mettre en place une procédure claire de communication pour l'arrivée de nouveaux élèves, de nouveaux collègues, des remplaçants ainsi que pour les changements d'orientation (spécialité etc.)

Pour l'arrivée de nouveaux élèves, la procédure existe déjà.

Pour les nouveaux collègues, une proposition a été faite en CRH + Tableau en salle des professeurs.

Pour les changements d'orientation, les professeurs concernés sont déjà informés. Cependant, si les procédures existantes ne donnent pas satisfaction, la direction va travailler pour la rentrée prochaine à élaborer de nouvelles procédures.

13.2 Est-il possible de mettre en place une procédure pour que les équipes pédagogiques soient au courant des informations concernant les différents projets menés au sein de l'établissement ?

On peut travailler à une diffusion des informations concernant les différents projets menés, en plus de la communication finale dans le rapport d'activité annuel de l'établissement et de l'agenda hebdomadaire.

Fin de la séance : 20h38 (2h26 de débat)